



## Compte pénibilité : Touraine veut forcer Gattaz à appliquer la loi

Guillaume Guichard, « Social », Le Figaro, le 27.06.2016

**Le numéro un du Medef a annoncé que les entreprises n'appliqueront pas cette mesure-phare de la réforme des retraites de 2013 qui doit entrer en vigueur dès vendredi. Touraine lui répond qu'il «ne peut pas choisir les lois qu'il applique».**

A deux jours de son entrée en vigueur, le compte pénibilité, mesure-phare de la réforme des retraites de 2013, provoque un nouveau clash. Le Medef, qui juge le dispositif inapplicable, menace de ne pas l'appliquer. «C'est beaucoup trop compliqué, on ne sera pas prêts le 1er juillet», prévient Pierre Gattaz, le patron des patrons.

La réaction de la ministre de la Santé qui a porté la réforme, ne s'est pas faite attendre. «Le Medef ne peut pas choisir les lois qu'il applique, rétorque Marisol Touraine. La démocratie ne s'arrête pas aux portes du Medef».

Le compte pénibilité permet aux salariés qui réalisent des tâches pénibles de bénéficier de points. Ces points leur permettront soit de partir plus tôt à la retraite, soit de se former pour changer de métier, soit d'adopter un temps partiel en fin de carrière. Au 1er juillet, donc, les six derniers facteurs, les plus complexes à mesurer, entreront en vigueur.

Les entreprises devront mesurer, le cas échéant, l'exposition de leurs salariés au bruit, aux postures pénibles, au port de charges lourdes, aux vibrations, aux agents chimiques, et aux températures extrêmes. Quatre facteurs sont déjà en vigueur depuis début 2015 - travail de nuit, répétitif, en milieu hyperbare et horaires alternants.

La tâche est complexe, dénoncent les organisations patronales. Elles appellent en ordre dispersé à la suppression de certains critères, au report d'un an du dispositif ou à la réécriture des textes jugés «inapplicables». Le patronat a été entendu par l'opposition, à défaut de l'être par le gouvernement. Tous les candidats à la primaire de la droite et du centre proposent de supprimer le compte pénibilité en 2017, quand ils seront revenus au pouvoir.

À partir de critères de pénibilité complexes, les branches ont eu toutes les peines du monde à faire simple. Certains référentiels font 300 pages

Côté syndicats, la CFDT reste le principal - voire l'unique - défenseur du projet. Elle dénonce des postures politiques du patronat. Elle rappelle surtout que le dispositif a déjà été considérablement simplifié depuis la présentation de sa première mouture, dans le cadre de la réforme des retraites en 2013.

Fin, ou presque, le relevé de la pénibilité taillé sur mesure pour chaque salarié. Désormais, les branches peuvent dresser des «référentiels» pour aider les entreprises du secteur. À chaque type de poste correspondra un nombre de points fixé à l'avance.

Cette méthode présente toutefois de nombreux défauts. D'abord, elle risque de créer de nouveaux régimes spéciaux pour les métiers concernés. Ensuite, à partir de critères de pénibilité complexes, les branches ont eu toutes les peines du monde à faire simple. Certains référentiels font 300 pages. D'autres, manquant de moyens humains, n'ont pas pu dresser de guide.

Finalement, une seule branche, la distribution de boissons, est allée au bout de la démarche et a fait homologuer son guide par le ministère du travail. La mesure de la pénibilité sera plus compliquée encore si les branches n'écrivent pas de référentiel: les entreprises devront apprécier elles-mêmes l'exposition de leurs salariés sur l'année.

## Coût supplémentaire

Le compte pénibilité n'ajoutera pas seulement une couche de complexité à la gestion du personnel. Il entraînera aussi un coût supplémentaire. En effet, le mécanisme sera intégralement financé par deux cotisations.

L'une réglée par toutes les entreprises. L'autre, uniquement par celles qui exposent des salariés à la pénibilité. Ces cotisations suffiront-elles à régler la facture du dispositif, qui pourrait atteindre 600 millions en 2020? Difficile à dire. Déjà, 500.000 personnes ont commencé à accumuler des points en 2015. Pour la CFDT, pas moins de 1,3 million de salariés seront concernés après l'entrée en vigueur des six nouveaux critères. À terme, un salarié sur cinq pourrait bénéficier d'un compte pénibilité.

Pour la CFDT, pas moins de 1,3 million de salariés seront concernés après l'entrée en vigueur des six nouveaux critères. À terme, un salarié sur cinq pourrait bénéficier d'un compte pénibilité

Mais le système est à ce point «unique au monde» - comme le vante Marisol Touraine - qu'il est quasi impossible d'évaluer combien de salariés en profiteront. «Nous créons des droits totalement nouveaux, qu'il faut suivre, évaluer et examiner en situation», reconnaissait, en janvier, le ministère des Affaires sociales. «La CFDT ne ferme pas la porte à une adaptation des seuils de pénibilité qui déclenchent le décompte des points», ajoute de son côté Hervé Garnier, le «M. Pénibilité» de la CFDT.

Une énième mission a été lancée au début de l'année afin d'adapter le compte pénibilité à tous les mécanismes existants de retraite anticipée. À charge pour elle aussi d'imaginer le pilotage du mécanisme sur le long terme.

L'enjeu: éviter que le nombre de bénéficiaires n'explose à cause de critères qui s'avèreraient trop généreux. Côté patronal, on espère que la mission soit le fossoyeur du système. La mission, composée de Jean-François Pilliard (Medef), Gaby Bonnand (CFDT) et Pierre-Louis Bras (Conseil d'orientation des retraites), devait rendre son rapport début juillet.

Elle pourrait, compte tenu de la situation sociale actuelle, prolonger ses travaux jusqu'à l'automne et ne publier ces prochaines semaines qu'une courte communication... ☐

---